

Séance du 20 DECEMBRE 2017

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 64/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171220-DE201764PBELURE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

Publication : 28/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**
le **20 décembre à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 13 décembre 2017

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric,
TURCAN Nicole, **DELMAERE** Christian, **LERDA** Serge, **ALBERT**
Patrice, **WALLON** Muriel, **FAURE** Michel, **LATIL** Yves, **WEBER** Hélène

5 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO** Fabrice, **ALBERT JUESTZ**
Françoise, **WALCZAK** Franck, **VILLETTE** Christelle et **BERTO**
Christel.

Pouvoir(s) 5 : **MACCARIO** Fabrice à **LERDA** Serge, **ALBERT**
JUESTZ Françoise à **DELMAERE** Christian, **WALCZAK** Franck à
AVINENS René, **VILLETTE** Christelle à **TURCAN** Nicole et **BERTO**
Christel à **WALLON** Muriel

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur la Commune, est conduit par la Société RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000). Elle projette d'implanter une centrale solaire sur des parcelles au lieu-dit « Malaga », et notamment celles propriété de la Commune d'AUBIGNOSC.

SECTIO N	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT
A	135	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	136	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	137	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	394	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
Voies communales, chemins ruraux				

La Société RES, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

La Société RES a déposé un permis de construire le 12 mai 2017 pour la réalisation d'une autre centrale solaire dite « Les Cruzourets » aux lieux-dits « Le Canal », « Les Dessus des Cruzourets ».


En vue de cette nouvelle implantation, la Société RES propose à la Commune de signer une promesse de bail emphytéotique sur la base du projet ci-annexé sur les parcelles dont elle est propriétaire.

----- Cette nouvelle proposition est plus intéressante pour la commune que celle initialement validée par délibération du 25 octobre 2017 (n°51/2017)

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

 **DECIDE**

- De donner un avis favorable au développement d'un tel projet.
- De mettre en œuvre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec ce projet.
- D'Accorder à la Société RES le droit d'étudier la faisabilité d'une centrale solaire au sol sur la commune, et l'autorise à effectuer toutes démarches ainsi qu'à déposer toutes autorisations nécessaires au bon développement du projet.
- D'Autoriser Monsieur le Maire, à signer une Promesse de Bail emphytéotique avec la société RES et de tout autre document nécessaire à la bonne marche du projet (conventions de mise à disposition, autorisations de dépôts de permis de construire et toutes autres demandes d'autorisations administratives).
- D'Autoriser la Société RES à déposer auprès de l'autorité administrative les demandes et déclarations nécessaires à la réalisation du projet (Défrichement, Permis de Construire, Environnement, Energie, Industrie Etc.) et à faire procéder aux études de raccordement au réseau électrique.
- D'Autoriser la Société RES à réaliser l'ensemble des études, des travaux et des aménagements nécessités par la construction de la centrale solaire de production d'électricité.

 **ANNULE** la délibération n°51/2017 du 25 octobre 2017.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le maire

René AVINENS

